

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



COMMUNE DE TAIARAPU- EST
Courrier arrivé
le . 11 AVR. 2019
n° . 385

Commune de TAIARAPU-EST

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26/03/2019
Date d'affichage 26/03/2019
Date de séance 30/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de mars à 9 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.
Report de la réunion du conseil municipal du 25/03/2019, le quorum n'étant pas atteint.

Etaient présents :

N°27/2019/CTE
Subdivision Administrative des îles du Vent
ARRIVÉE LE
04 AVR. 2019
N° / IDV

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	14	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	10	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint		X			
Absents	09	PAEPETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Votants	23	DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint		X	Naura PAEPETAATA	X	
Pour	23	ATANI Hérold, 5 ^{ème} Adjoint	X			X	
Contre	00	SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint		X			
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X	
Délibération N°27/2019/CTE Portant approbation du Budget Primitif de la Commune de TAIARAPU- EST pour l'année 2019	RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint		X	Eugène TETUANUI	X		
	TEURU Séverine DUFOUR Robert, 9 ^{ème} Adjoint		X				
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRA		X	Titaua VIVISH	X		
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X			X		
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE	X			X		
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal	X			X		
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X			X		
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X			X		
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale		X				
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X	Antoine GANIVET	X		
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X	Saindy HIRIGA	X		
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X	Sulia TOTELE	X		
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X				
	PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Faarahia MANA	X		
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X				
	MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X	Annabella TERAITETIA	X		
	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X	Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU	X		
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X			X		
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale	X			X		
	PICARD Isidore, Conseiller Municipal		X				
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X	Pierrot METUA	X		
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X			X		

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux

Formant la majorité des membres en exercice.



DELIBERATION N° 27/2019/CTE du 30/03/2019

**Portant approbation du Budget Primitif
de la Commune de TAIARAPU-EST pour l'année 2019.**

-LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST-

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la Commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française.
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu l'ordonnance en°2007-1434 du 5 octobre 2007 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la délibération n° 23/2019/CTE du 06/03/19 prenant acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de l'eau et des déchets 2019 de la commune ;
- Vu les budgets annexes de l'eau et des déchets 2019 ;
- Oui l'exposé de la 3^{ème} adjointe au maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 30/03/2019

ADOpte

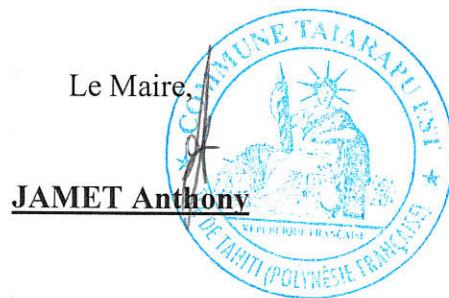
Article 1^{er} : Le Budget Primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Taiarapu-Est, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 350 890 905 frs
En recettes et dépenses d'Investissement à la somme de :	579 698 320 frs
Soit un budget total de :	1 930 589 225 frs

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le... 04 AVR 2019.....